



CERTIFICATION EEA

Spécialité TRANSPORT DE MARCHANDISES

- Bref Etat des lieux des réseaux
- Bref rappel sur le processus de certification

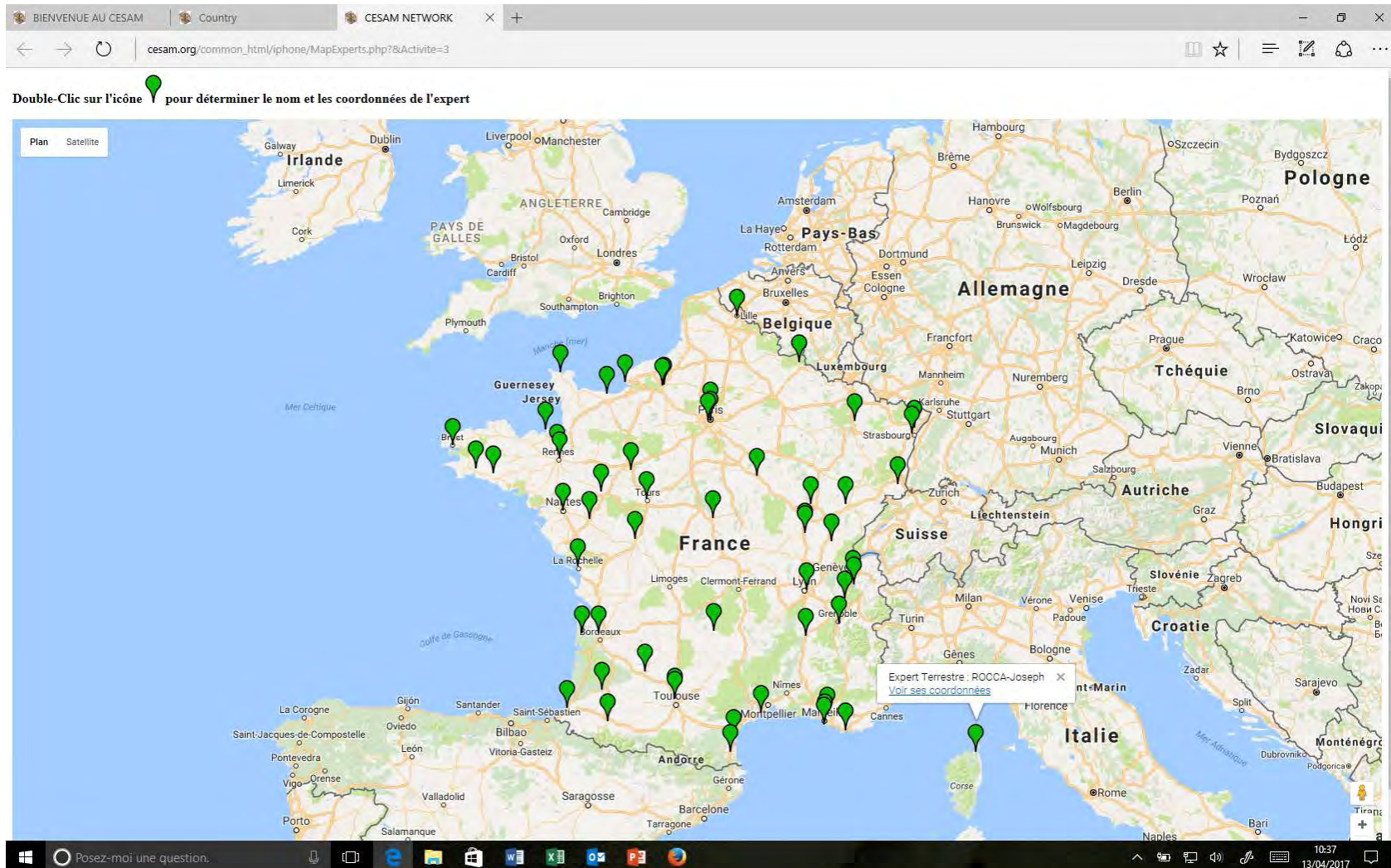
Réseaux – Activités 2015*

- CA 241 postes dans 183 pays 12 032 Missions
- Experts pêche 22 postes 907 Missions
- Experts Terrestre 58 Postes 5 264 Missions
- Experts Plaisance 71 postes 6 118 Missions
- Experts Fluvial 28 postes 1 428 Missions

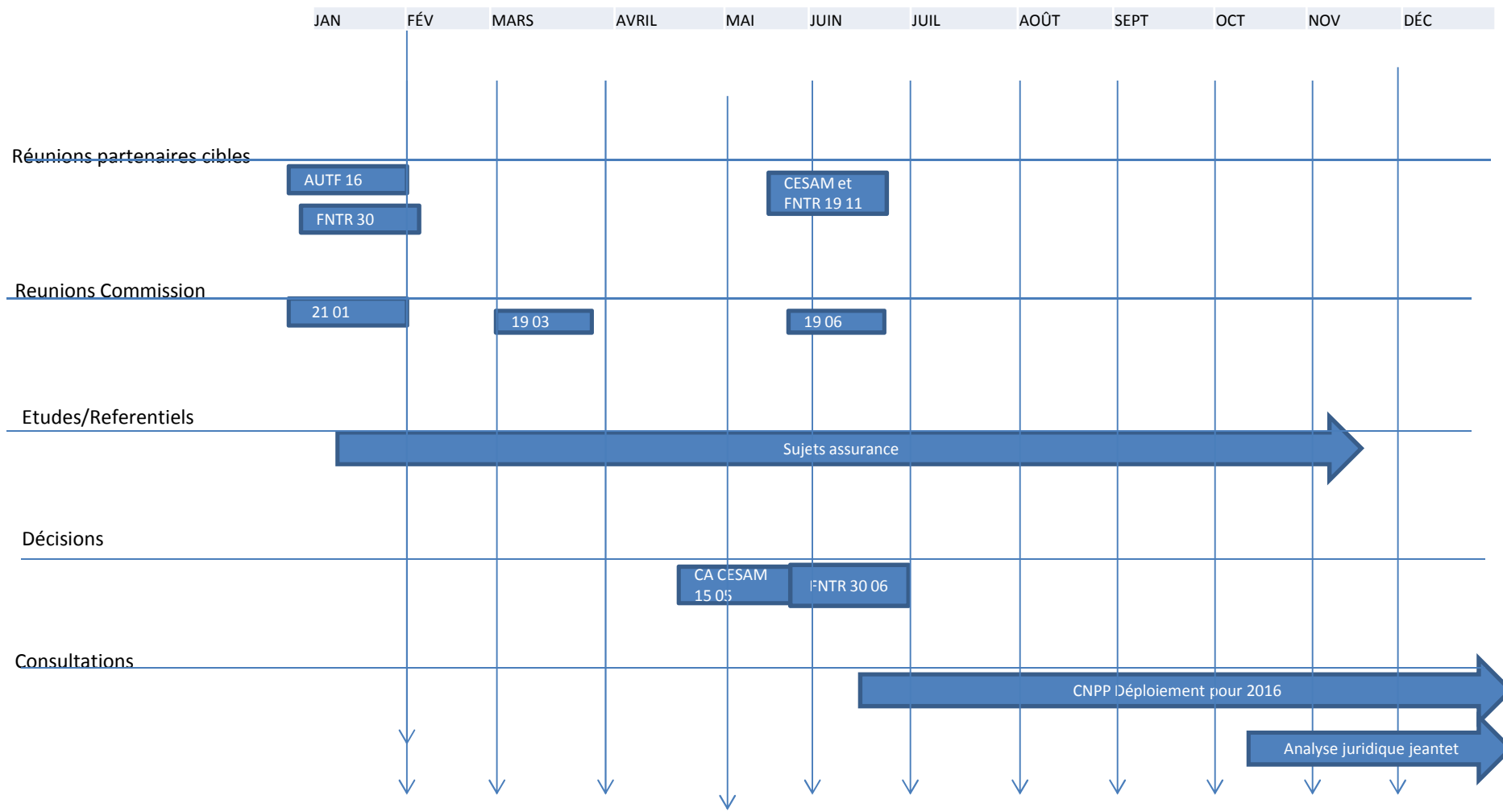
* *Synthèse des rapports annuels*

Caractéristiques du réseau des experts terrestres recommandés CESAM

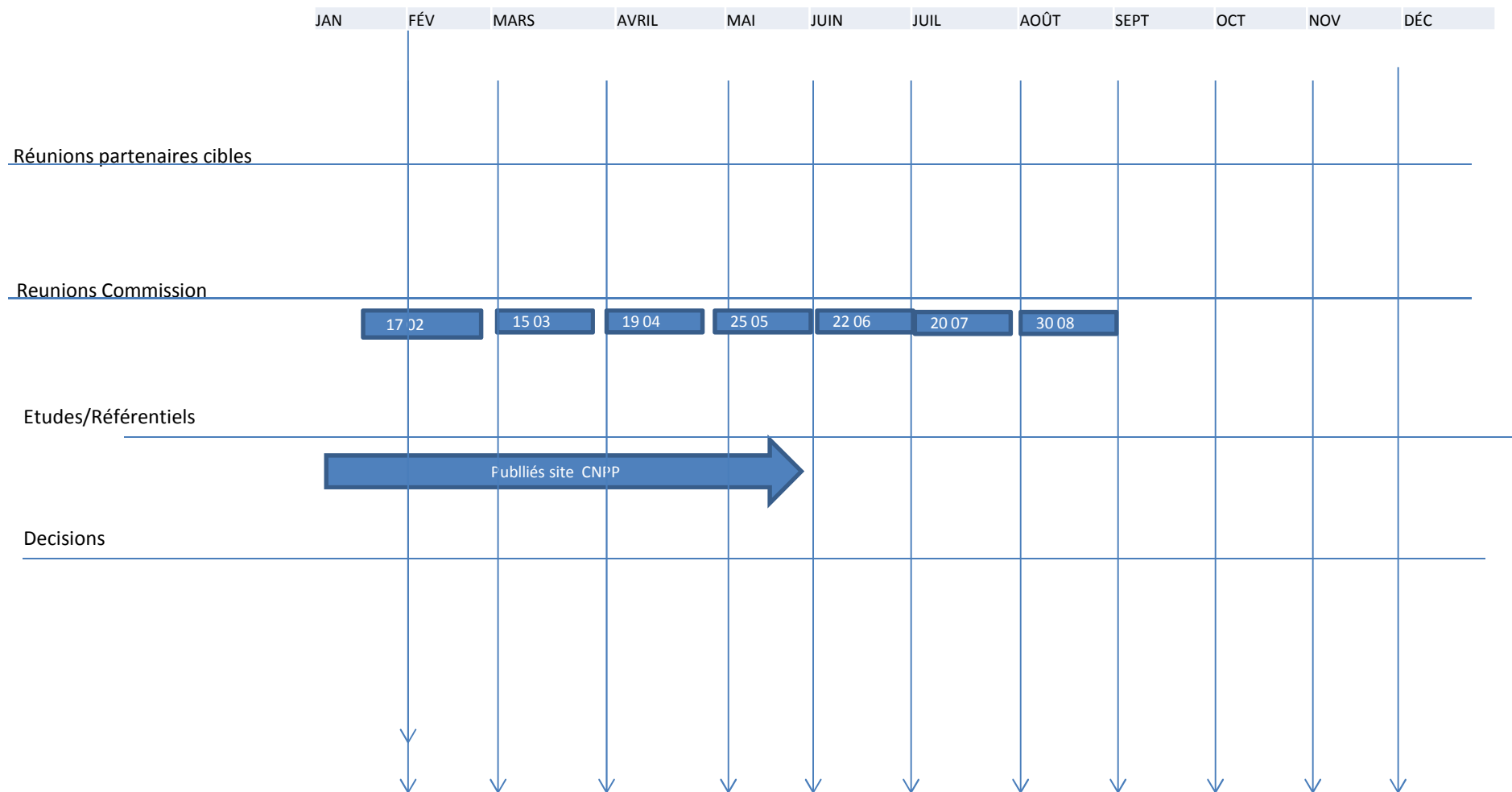
- Forte spécialisation
- Répartition sur le territoire
- Pas d'exclusivité



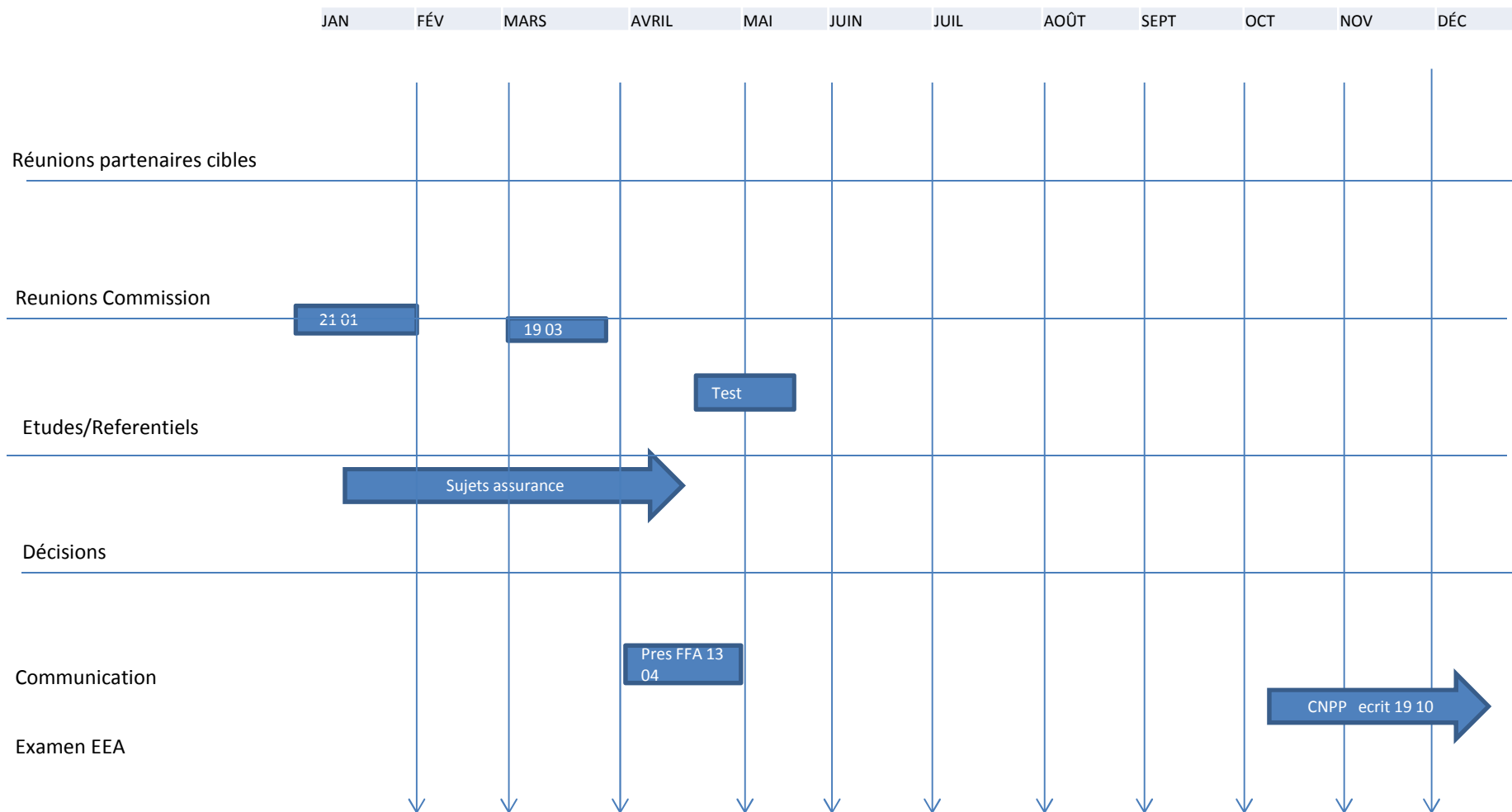
Planning 2015



Planning 2016



Planning 2017



- **EXTRAIT du REFERENTIEL de Compétences**

6- “CODE OF PRACTICE FOR PACKING OF CARGO TRANSPORT UNITS (CTU Code)”

Accessible gratuitement sur le site IMO Publication IMO en langue anglaise et Française

Commentaires

Recueil des bonnes pratiques à adopter en matière de chargement dans les conteneurs.

7- « CODE DE BONNES PRATIQUES INTERNATIONAL SUR L'ARRIMAGE SECURISE DES CHARGES SUR LES VEHICULES ROUTIERS » Publication de l'IRU en Français et en GB

Commentaires

Recueil des pratiques d'arrimage à l'intérieur des engins de transport par voie terrestre

**QUESTIONS après PRESENTATION
CNPP**



La certification EEA

CERTIFICATION DES EXPERTS EVALUATEURS ET D'ASSURANCE

POUR DES EXPERTISES DE QUALITÉ



Incendies / explosions,
dégâts des eaux, vols, bris de machine,
catastrophes naturelles, technologiques,
pertes d'exploitation, marchandises...



« EEA, la certification des compétences »



délivrée par CNPP Cert.

- conformément à la norme ISO 17024
- reconnue par l'accréditation COFRAC



démarche volontaire

- examen de haut niveau technique
- code de déontologie



approche collective

- autour de **valeurs partagées**
- vecteur de confiance

INDEPENDANCE

COMPETENCE

IMPARTIALITE

TRANSPARENCE

CONFIDENTIALITE



La certification EEA,



La certification EEA



Reconnaissance tierce-partie

Passeport technique de confiance

Culture « métier » partagée et affirmée

Approche volontaire et collective



La certification EEA, pour l'expert

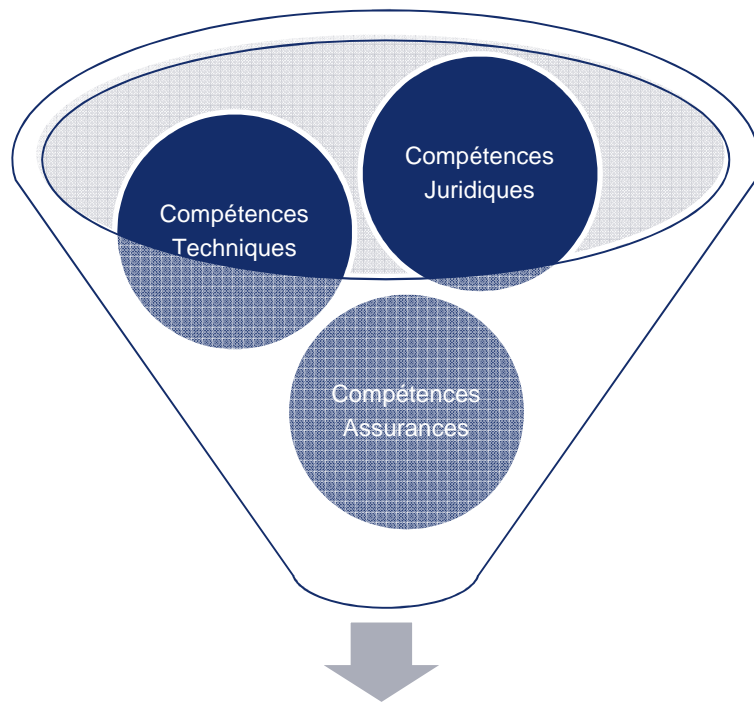
Etre en activité et justifier d'une réelle expérience professionnelle

Réussir des épreuves écrites et orales d'un haut niveau technique

Se soumettre à une surveillance annuelle (activité et mise à jour des connaissances)



La certification EEA,



Expert Evalueur et d'Assurance

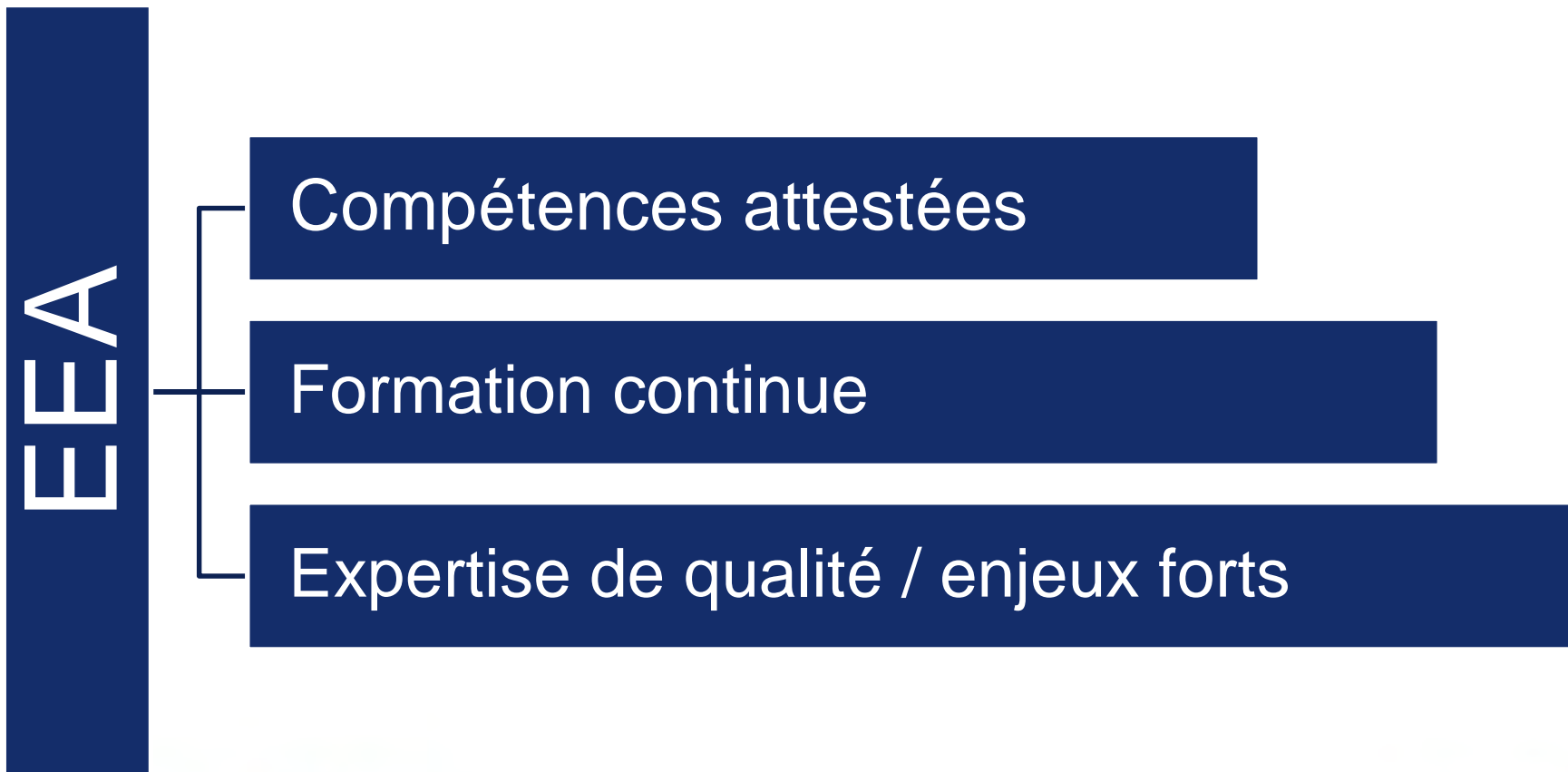
La certification EEA

- Généraliste
- Bâtiment
- Matériel
- Finance
- Plaisance
- Agricole
- Vol
- Transports de marchandises



La certification EEA

543 experts certifiés EEA (liste sur www.cnpp.com)



CERTIFICATION DES EXPERTS EVALUATEURS ET D'ASSURANCE



POUR DES EXPERTISES DE QUALITÉ

Incendies / explosions,
dégâts des eaux, vols, bris de machine,
catastrophes naturelles, technologiques,
pertes d'exploitation, marchandises...



LA CERTIFICATION EEA

- Il s'agit d'une certification de compétences des Experts.
- Aujourd'hui plus de 500 experts certifiés EEA interviennent dans le traitement des dommages qui font suite aux sinistres : catastrophes naturelles et industrielles, vols, dégâts des eaux, préjudices matériels, immatériels et financiers, transports de marchandises.
- Une certification attribuée à des experts généralistes et de spécialités.
- Une certification reconnue, qui est le fruit de la coopération de l'ensemble des syndicats d'experts, d'assureurs, de risk managers, d'industriels et de CNPP.

COMMENT OBTENIR LA CERTIFICATION EEA ?

- Être un expert en activité.
- Réussir des épreuves écrites et orales permettant d'évaluer les compétences et qualités personnelles ainsi que les connaissances du candidat.
- Se soumettre à une surveillance annuelle de l'exercice de son activité et de la mise à jour de ses connaissances.

CERTIFICATION DE COMPÉTENCES



Atelier Graphik - Crédits photos : Fotolia © Rafaeel Bém-Art - © volkovslava - © lamyal - © nyul

POURQUOI FAIRE APPEL À UN EXPERT CERTIFIÉ EEA ?

- Un expert certifié dispose d'un large éventail de connaissances techniques, juridiques et d'assurances lui permettant d'intervenir sur des domaines très variés.
- Ses compétences sont mises à la fois au service des assureurs et des assurés.
- Assureurs/assurés : pour des expertises de qualité réalisées par un professionnel, dont les compétences et le savoir-faire ont été reconnus par CNPP Cert., organisme tiers.
- C'est la garantie d'une prestation exercée dans le respect d'un Code de déontologie professionnelle.

COMMENT TROUVER UN EXPERT CERTIFIÉ EEA ?

- Chaque expert certifié dispose d'un certificat de compétence spécifique et valable pour une durée de 6 ans à compter de sa date de délivrance.

Retrouvez la liste des experts certifiés EEA sur www.cnpp.com, rubrique certifier.



Certifications délivrées par CNPP Cert.
Organisme certificateur reconnu par les professionnels de la sécurité et de l'assurance.

Tél. : +33 (0)2 32 53 63 63 - certification@cnpp.com

CERTIFICATION DE COMPÉTENCES

« La certification EEA, Transports de Marchandises »

**CERTIFICATION DES
EXPERTS EVALUATEURS
ET D'ASSURANCE**

POUR DES EXPERTISES DE QUALITÉ



Incendies / explosions,
dégâts des eaux, vols, bris de machine,
catastrophes naturelles, technologiques,
pertes d'exploitation, marchandises...



La certification EEA, pour l'expert Transports de Marchandises

Etre en activité et justifier d'une réelle expérience professionnelle

Réussir des épreuves écrites et orales d'un haut niveau technique

Se soumettre à une surveillance annuelle (activité et mise à jour des connaissances)

La certification EEA, pour l'expert Transports de Marchandises

**Etre en activité et justifier d'une réelle
expérience professionnelle**

= au moins 3 ans d'expérience en expertise



La certification EEA, pour l'expert Transports de Marchandises

Formation de l'expert / compétences

- Droit commun et réglementations applicables aux transports de marchandises,
- Prévention et protection des dommages,
- Principes applicables à l'assurance,
- Spécifiques Transports de Marchandises.



La certification EEA, pour l'expert Transports de Marchandises

Qualités et compétences personnelles

- **Capacité à exprimer clairement des concepts et des idées, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral,**
- **Qualités relationnelles contribuant à améliorer l'efficacité de l'expertise, telles que la diplomatie, le tact et la capacité d'écoute,**
- **Capacité à faire preuve d'une indépendance et d'une objectivité suffisante pour remplir ses responsabilités d'expert,**
- **Qualités personnelles d'organisation nécessaires à l'efficacité de l'expertise,**
- **Capacité à porter des appréciations basées sur des preuves tangibles.**

La certification EEA, pour l'expert Transports de Marchandises

Réussir des épreuves écrites et orales d'un haut niveau technique

1. **Recevabilité du dossier de candidature**
2. **Epreuve écrite**
 - **QCM (1 heure / 60 points) :**
= 36 questions à 1 point + 8 questions à 3 points,
 - **Épreuve (3 heures / 135 points) :**
= questions techniques et études de cas.
3. **Admissibilité à l'épreuve orale**
= note épreuve écrite $\geq 12/20$ (117 points)

La certification EEA, pour l'expert Transports de Marchandises

Réussir des épreuves écrites et orales d'un haut niveau technique

4. Epreuve orale

30' d'entretien face à un jury professionnel pour évaluer

- la clarté dans le raisonnement,
- les connaissances transversales,
- la justesse de la réponse,
- l'aisance dans l'expression orale,
- le potentiel du candidat.





La certification EEA, pour l'expert Transports de Marchandises

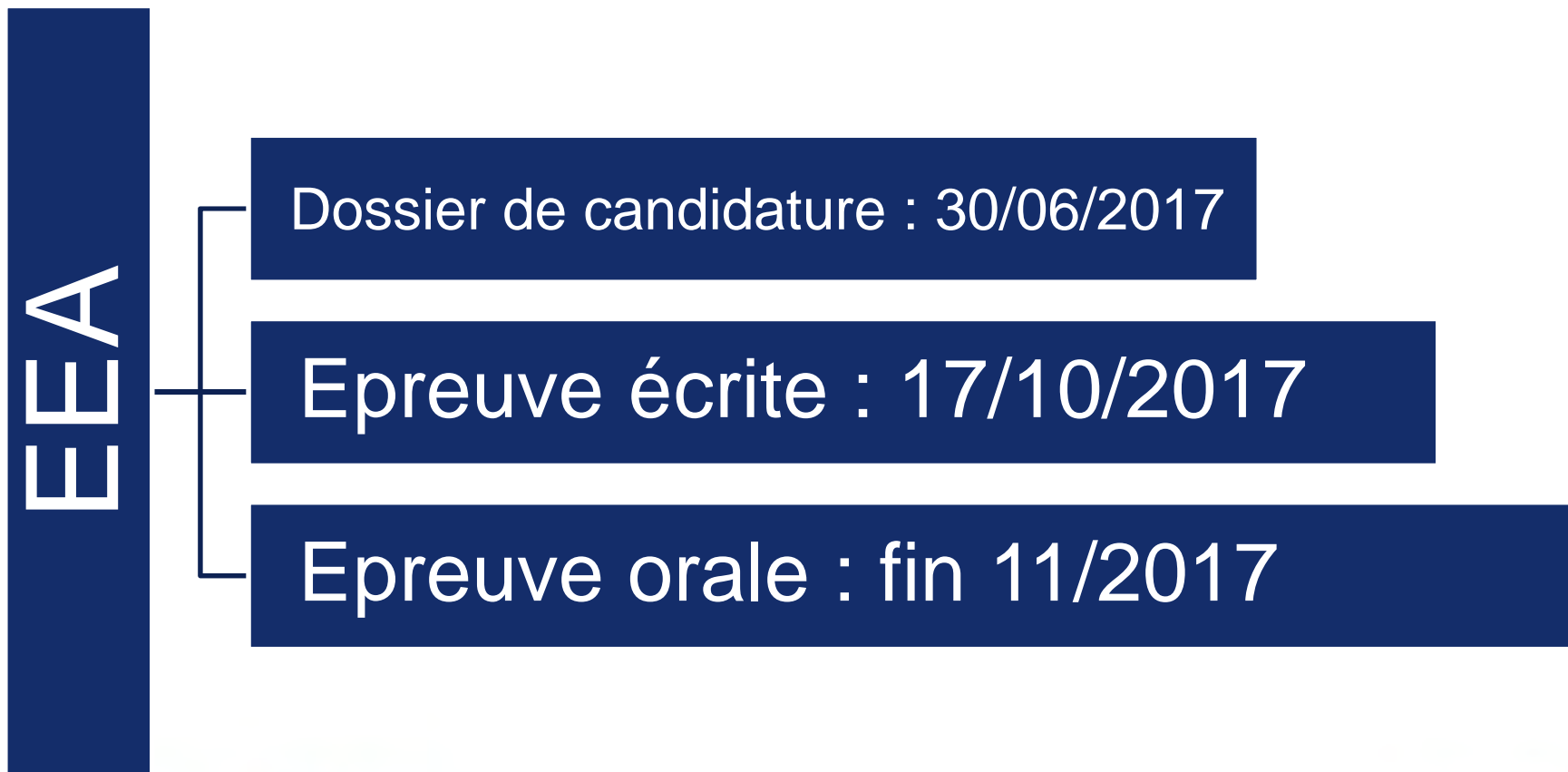
**Se soumettre à une surveillance annuelle
(activité et mise à jour des connaissances)**

La certification est délivrée pour une période de 6 ans.

L'expert certifié doit :

- **réaliser des missions d'expertise Transports de Marchandises,
= en moyenne 40 dossiers / an**
- **mettre à jour ses connaissances,
= 10 jours de formation sur la période**

Le calendrier 2017 : 1^{ère} session Transports de Marchandises





La certification EEA



www.cnpp.com/Certification

Votre contact :

Chantal Perrin, assistante certification EEA CNPP Cert.

chantal.perrin@cnpp.com / tél : 02.32.53.63.66

ANNEXE A

EXPERTS ÉVALUATEURS ET D'ASSURANCE SPECIALITE TRANSPORT DE MARCHANDISES

CRITERES DE CERTIFICATION

Compétences en matière de droit commun et réglementations applicables aux transports de marchandises

(En vue d'orienter le raisonnement et les recherches de l'expert)

Les sources du droit (droit interne, droit communautaire, droit international) ;

Les différents types de responsabilités (contractuelle et non contractuelle)

- Les différents types de responsabilités et la répartition des dommages
- Droit commun et Loi Badinter.
- Obligation de moyen / résultat.

Contrats types.

Incoterms.

Réglementations spécifiques aux types différents de transports (non exhaustif) :

- ATP ;
- ADR ;
- Les conventions internationales applicables aux transports.

Les spécificités de l'Expertise :

- Amiable et contradictoire ;
- Judiciaire ;
- Processus spécifique à la vente en sauvetage des marchandises.

ANNEXE B

EXPERTS ÉVALUATEURS ET D'ASSURANCE SPECIALITE TRANSPORTS DE MARCHANDISES

CRITERES DE CERTIFICATION

Compétences en matière de prévention des dommages et protection

MOYENS de Transport et Manutention :

- La préparation des marchandises, de leur emballage, marquage ;
- Les véhicules de transport et leur entretien / Manutention ;
- Les éléments et moyens de calage, arrimage et saisissage ;
- Les équipements utilisés pour le transport sous température dirigée.
- Les conteneurs

STOCKAGE-:

- L'incendie (Notions de combustion et de développement d'incendie par les marchandises) ;
- La prévention, le personnel, les équipements de protection ;
- Explosion ;
- Dégâts des eaux.

Le vol pendant le transport/stockage :

- Protections mécaniques ;
- Moyens de prévention (alarme, télésurveillance, gardiennage, suivi à distance).

ANNEXE C

EXPERTS ÉVALUATEURS ET D'ASSURANCE SPECIALITE TRANSPORTS DE MARCHANDISES

CRITERES DE CERTIFICATION

Compétences sur les principes applicables à l'assurance

Les principes du contrat d'assurance et en particulier :

- Assurance responsabilité (contractuelle et délictuelle) ;
- Assurance dommages ;
- Le principe indemnitaire ;
- L'action directe ;
- Les renonciations à recours ;
- L'assurance pour compte de tiers ;
- La prescription dans les contrats d'assurance.

Les principaux types de contrat et de garanties d'assurance en matière de transport :

- Contrat RC des professionnels de transports ;
- Contrats facultés (FAP, Tous risques sauf) ;
- Contrat de transport pour propre compte ;
- Garantie Perte d'exploitation.

ANNEXE TMS

EXPERTS ÉVALUATEURS ET D'ASSURANCE SPECIALITE TRANSPORTS DE MARCHANDISES

CRITERES DE CERTIFICATION

Compétences spécifiques en matière de Transports de Marchandises

Temps de conduite.

Typologie des marchandises (non exhaustif) :

- Température dirigée ;
- Citerne ;
- Masse indivisible ;
- Animaux vivants ;
- Véhicules roulants.

Conditions de chargements :

- Sanglage, arrimage, calage ;
- Conditions d'entreposage ;
- Bonnes pratiques à adopter en matière de chargement dans les conteneurs ;
- Bonnes pratiques internationales sur l'arrimage sécurisé des charges sur les véhicules routiers ;
- Obligations des transporteurs, commissionnaire de transport au regard du Code de la route.

Logistique :

- Gestion de stock ;
- Inventaire ;
- Marquage, étiquetage ;
- Conditionnement, facturation ;
- Entreposage ;
- Perfectionnement actif ;
- Groupage ;
- Déménagements de sites industriels.

Durée de transport.